



Présentation du programme

L'horticulture et les aînés

Le programme *L'horticulture et les aînés* encourage la réalisation de projets dynamiques avec des aînés et sollicite la participation des sociétés d'horticulture ou des comités d'embellissement.

Il a été pensé et conçu par la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ). Ce programme souhaite développer la passion de l'horticulture chez les aînés, autonomes ou semi-autonomes, vivant dans leur demeure ou dans des centres d'hébergement, ainsi que chez les nouveaux retraités qui s'intéressent à une nouvelle activité.

Nous souhaitons que ces projets soient riches, nombreux et variés. Ils permettront aux aînés de jouer un rôle actif dont ils retireront des avantages qui enrichiront leur santé globale : développement de la créativité, du travail d'équipe, de l'estime de soi et engagement à participer à un monde plus écologique. N'oublions pas que le jardinage est l'exercice le plus populaire après la marche au Canada!

Nous invitons les sociétés d'horticulture et les comités d'embellissement à profiter des ressources financières mises à leur disposition pour poser des gestes concrets qui favoriseront un meilleur environnement et qui permettront aux aînés de vivre une étape de vie active et enrichissante!

1. Objectifs

Le programme *L'horticulture et les aînés* a pour objectif général de permettre aux aînés d'interagir et de pratiquer l'horticulture tout en embellissant leur environnement et en le respectant. Le programme vise particulièrement à :

- ◆ favoriser l'apprentissage du monde des plantes
- ◆ fournir aux aînés la possibilité de développer des compétences en horticulture
- ◆ offrir aux aînés une occasion de détente et de loisir
- ◆ conserver ou améliorer leur santé en participant à une activité physique
- ◆ favoriser la communication et les échanges afin de briser les barrières de l'isolement
- ◆ intégrer des membres de sociétés d'horticulture ou de comités d'embellissement dans leur communauté

- ◆ soutenir le rayonnement d'une société d'horticulture ou d'un comité d'embellissement tout en développant de nouveaux liens avec divers partenaires et intervenants

2. Sociétés d'horticulture et comités d'embellissement visés

Le programme s'adresse à l'ensemble des sociétés d'horticulture et des comités d'embellissement membres de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

3. Conditions d'admissibilité

Une société d'horticulture ou un comité d'embellissement ne peut soumettre plus d'un projet par année. Pour être admissible, le projet doit respecter toutes les conditions suivantes :

- être initié par une société d'horticulture ou un comité d'embellissement pour travailler avec un regroupement de personnes de tous âges, un centre d'hébergement ou une association qui s'adresse aux aînés
- être présenté à l'aide du formulaire requis, signé par le président ou la présidente de la société d'horticulture ou du comité d'embellissement
- être réalisé dans l'année qui suit la présentation
- un compte rendu doit obligatoirement être envoyé après la réalisation du projet.

Date limite de présentation d'un projet : 31 décembre.

4. Évaluation de projets

Les projets seront analysés et évalués par le comité responsable du programme *L'horticulture et les aînés* en tenant compte des critères suivants :

- ✓ conformité du projet avec les objectifs et exigences du programme
- ✓ collaboration des membres bénévoles de la société d'horticulture ou du comité d'embellissement avec le milieu
- ✓ participation des aînés au projet
- ✓ originalité des activités qui nourrissent le projet
- ✓ budget raisonnable et détaillé
- ✓ engagement financier de partenaires ou contribution de commanditaires locaux

Les décisions du comité doivent être considérées comme finales et seront connues selon les modalités suivantes :

- ◆ un avis écrit sera adressé à la personne responsable du dossier
- ◆ si le projet est accepté, un chèque correspondant à la somme consentie sera émis à l'ordre de la société d'horticulture ou du comité d'embellissement

5. Exemples de projets déjà réalisés

- Séances de formation en horticulture dans des centres d'hébergement
- Aménagement paysager dans des résidences pour aînés
- Ateliers pratiques sur les semis, boutures, repiquage, etc.
- Aménagement de plates-bandes par des aînés en collaboration avec des jeunes du primaire ou du secondaire (interaction entre les générations)
- Création de plans d'aménagement de cours intérieures
- Ateliers de création de jardinières et boîtes à fleurs
- Ateliers pratiques sur l'entretien des plantes d'intérieur

Des photos et des résumés des projets seront disponibles sur le site Internet de la Fédération au www.fsheq.com

6. Formulaire « Soumission du projet »

Pour présenter un projet, vous devez remplir le formulaire *Soumission du projet* qui est disponible en ligne. Inscrivez toutes les informations demandées et lorsque le formulaire est complété, vous pouvez transmettre votre demande par Internet ou l'imprimer et l'envoyer par la poste.

Les lettres d'autorisations et autres documents peuvent être numérisés et joints à votre demande ou expédiés par la poste. Dans ce cas, veuillez indiquer à titre de référence le nom de votre organisme ainsi que le nom du projet sur vos documents.

Un accusé de réception vous sera envoyé par la suite.

7. Formulaire « Rapport du Projet »

Lorsque le projet est terminé, vous devez envoyer un rapport final.

**Date limite pour l'envoi d'un rapport de projet :
31 décembre**

Celui-ci peut être complété à l'aide du formulaire *Rapport du projet* disponible en ligne puis transmis par Internet, le tout accompagné de vos reçus et de vos photos numériques.

Vous avez également la possibilité d'expédier un rapport personnalisé par la poste en vous assurant d'inclure toutes les informations demandées dans le formulaire.

Les rapports peuvent être présentés sous différents formats (album, scrapbooking, cahier, etc.). Ils seront évalués selon les critères suivants : originalité, qualité de la présentation, respect des informations demandés et détails du contenu.

Pour encourager la qualité des rapports, deux certificats accompagnés de montants de 75 \$ et 25 \$ sont donnés pour les deux meilleures présentations.

Il est aussi suggéré de fournir des photos numériques sur le support d'un CD. Ces photos seront projetées pendant la présentation des rapports lors de l'assemblée générale annuelle et sur le site de la Fédération.

8. Informations

Pour plus de renseignements ou pour valider vos intentions de projets, veuillez écrire à l'adresse fsheq@fsheq.com ou téléphoner au secrétariat.

Veuillez noter que les formulaires sont disponibles en format papier ou en format électronique (Word) auprès du secrétariat de la Fédération.

Novembre 2013